

L'équation est difficile : les besoins énergétiques dans le monde, selon toute probabilité, non seulement ne vont pas baisser, mais vont augmenter. Comment les satisfaire ? Les économies d'énergie, indispensables, ne sont pas suffisantes. Quelle peut être la place du nucléaire dans cette transition énergétique ? La loi française entérine la promesse du président de la République de ramener à terme la part du nucléaire dans la production électrique française à 50%. Cette disposition de loi est-elle réaliste, tenable, comment penser le nucléaire, en France et ailleurs dans le monde, dans le cadre de cette transition énergétique ? Le débat demeure (fort heureusement ...) ouvert.

Jean-Marie Pontier

Professeur émérite à Aix-Marseille Université

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

CONTACT

Julien PLANTIER
julien.plantier@unimes.fr

LIEU DU COLLOQUE

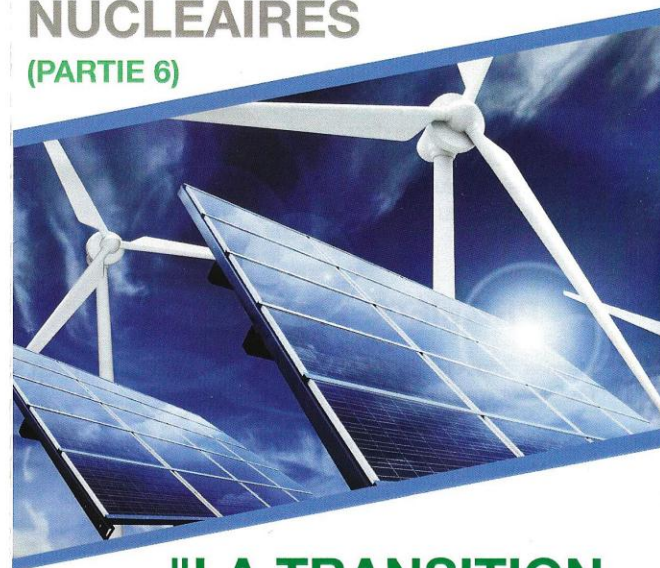
CEA Marcoule BP 64172
30207 Bagnols-sur-Cèze cedex

coordonnées GPS : lat 44.140200 - long. 4.693500

ENTRÉE LIBRE

LES DROITS & CONTENTIEUX NUCLÉAIRES

(PARTIE 6)



"LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE"

Journée d'étude du

jeudi 22 octobre 2015
08h30 – 17h00

Organisée par :

L'Université de Nîmes
L'équipe d'accueil Détection, évaluation,
gestion des risques CHRONiques et éMErgents
CHROME - EA 7352

Le Commissariat à l'Energie Atomique et aux Energies Alternatives

Direction scientifique : M. Jean-Marie PONTIER, Professeur émérite à Aix-Marseille Université
M. Emmanuel ROUX, Président de l'Université de Nîmes.

Avec le soutien du Conseil Général du Gard
& de la Communauté d'agglomération « Nîmes Métropole »



PROGRAMME DE LA JOURNÉE

PRÉSENTATION DU COLLOQUE LA TRANSITION ÉNERGETIQUE 2015

VISIATOME - Salle de Conférences
Entrée libre - 08h45-17h00

08h30 - Accueil des participants
9h00 - 9h30 - Discours d'ouverture du colloque
M. le Président de l'Université de Nîmes
M. le Président du Conseil Départemental du Gard
M. le Directeur du CEA

PREMIÈRE PARTIE

Matinée sous la présidence de M. Jean-Marie PONTIER,
Professeur émérite à Aix-Marseille Université

9h30 - Introduction générale
Jean-Marie PONTIER - *Professeur émérite à Aix-Marseille Université*

10h - « La transition énergétique en France : les principaux débats en cours »
Jacques PERCEBOIS - *Professeur émérite à l'Université de Montpellier*

10h30 - « La transition énergétique: quels impacts pour la Santé ? »
Jean-Claude ARTUS - *Professeur émérite à l'Université de Montpellier*

11h - « L'argument de la transition énergétique dans le démantèlement des centrales nucléaires : l'exemple de Fessenheim »
Muriel RAMBOUR - *Maître de conférences à l'Université de Haute-Alsace, Centre Européen de recherche sur le Risque, le Droit des Accidents Collectifs et des Catastrophes (CERDACC)*

11h30 - Discussion - débats

DEUXIÈME PARTIE

Après-midi sous la présidence de M. Jean-Marie PONTIER,
Professeur émérite à Aix-Marseille Université

14h - « L'habilitation du gouvernement à légiférer par voie d'ordonnance : Examen du projet d'ordonnance portant diverses dispositions en matière nucléaire »
Laurence CHABANNE-POUZYNNIN, *Directeur Juridique Droit Public, Nucléaire et de l'Environnement AREVA*

14h30 - « La transition énergétique est au carrefour, l'expérience de Taïwan »
Donatien CHANG - *Professeur adjoint, Faculté de droit, Université nationale de Taïpeh* :
Chun-Sheng CHEN - *Grand juge auprès de la Cour constitutionnelle*
Ming-Shiou CHERNG - *Professeur à l'Université de SooChow*
Ren-Chuan KAO - *Professeur adjoint à l'Université de Taïpei*

15h - « Les conséquences juridiques du plafonnement de la capacité de la production d'électricité d'origine nucléaire à 63,2 gigawatts »
Mickaël VARESCON - *Chef du Pôle Droit nucléaire EDF*

15h30 - « L'alibi de la transition énergétique pour renforcer l'encadrement de la sous-traitance dans le nucléaire »
Marc LEGER - *Directeur, Conseiller juridique auprès de l'Administrateur général du CEA*

16h - « Fiscalité écologique et transition énergétique »
Laura JAEGER - *Maître de Conférences à l'Université de Nîmes*

16h30 - Discussion - débats



La France vient d'adopter une loi, la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique et à la croissance verte. C'est une loi fort longue, beaucoup trop longue, comme le sont malheureusement toutes les lois adoptées aujourd'hui dans notre pays. Le législateur mêle des prescriptions à des aspirations ou des affirmations, d'ailleurs très diverses, et dont le contenu normatif est faible, voire inexistant. Elle sera accompagnée, suivie, de tout un cortège de décrets, car de nombreuses dispositions appellent impérativement des précisions, qui feront sans doute apparaître quelques contradictions.

La France n'est pas le seul pays à se préoccuper de transition énergétique, d'autres pays l'ont également entreprise. Les raisons en sont variables. Certains pays qui disposaient de ressources, minières ou pétrolières, voient celles-ci s'amenuiser, être condamnées à se tarir. Il faut donc trouver de nouvelles ressources énergétiques, car les besoins énergétiques sont là. D'autres pays font un choix plus politique, en décidant d'abandonner certaines formes d'énergie pour d'autres, moins polluantes, plus « propres », ou plus acceptables, ces trois termes n'étant évidemment pas du tout synonymes et ne coïncidant pas nécessairement.

Une préoccupation est commune à l'ensemble des pays, celle de lutter contre le réchauffement climatique, la conférence de Paris qui doit se tenir fin novembre début décembre en étant une expression. Il s'agit de sauvegarder, voire, selon certains, de sauver la « maison commune » qu'est notre planète. Cette préoccupation doit se traduire par des actions devant conduire à limiter le réchauffement climatique, en réduisant la production de « gaz à effet de serre » (GES).

Il s'agit en particulier de trouver des énergies « décarbonées » ou qui ne soient pas source de GES. Le nucléaire est directement concerné. Il est l'une des sources d'énergie les moins carbonées, incomparablement moins que le charbon ou le gaz. Mais le nucléaire fait également l'objet d'oppositions farouches. Pour certains il n'existe de salut que dans les énergies renouvelables, mais qui présentent l'inconvénient d'être intermittentes, tant que nous ne saurons pas stocker l'énergie.